

Séance du lundi 19 décembre 2016

L'an deux mil seize

Et le dix neuf décembre

à 18 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Étaient présents : EDON Dominique, MONTAROU Lionel, LAMY Christophe, CHAUSSEE Annick, PINCONNET Gilles, AVIGNON Damien, ROTTIER Corinne, COURTIN Élisabeth, VOTAVA Nadine, BLUTEAU Sandra

Absents excusés : GHEHO Sigrid, LEGRAND Anthony, PATAULT Florie, DE MEYERE Patrick

absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Nadine VOTAVA conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme Sigrid GUEHO a donné son pouvoir à M. Dominique EDON

M. Anthony LEGRAND a donné son pouvoir à Mme Nadine VOTAVA

Mme Florie PATAULT a donné son pouvoir à Mme Annick CHAUSSEE

M. Patrick DE MEYERE a donné son pouvoir à M. Gilles PINCONNET

CONVENTION D'ADHESION Au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

2016 - 84

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité des administrés de régler leurs dettes. TIPI est un bon complément au prélèvement pour les personnes qui souhaitent maîtriser leur règlement sans pour autant avoir un faire un chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le mode de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Autorise la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'utilisation du domaine public par l'association « Move Games Friends »

2016 - 85

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association « MOVE GAMES FRIENDS » souhaite utiliser les parcelles cadastrées n° 460 et n° 1203, bois municipal route de Connerré pour diverses activités avec les enfants et adolescents de la commune tout au long de l'année. Il est nécessaire de délibérer pour établir une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'occupation du domaine public par l'association MOVE GAMES FRIENDS,.

une convention va être rédigée pour cette utilisation des parcelles cadastrées n° 460 et n° 1203.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE « dossier n° 5 »

2016 - 86

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision de la commission « Action Sociale » concernant les difficultés financières rencontrées par une administrée. Face à la facture d'électricité reçue, l'administrée sollicite une aide financière pour l'aider à régler la somme due.

La commission « Action Sociale » a donné un avis favorable et propose une aide d'un montant de 75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une aide financière de 75 € qui sera versée directement à EDF.

Le dossier d'aide sera transmis au Conseil Général de la Sarthe.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité.**

**DEMANDE
D'AIDE SOCIALE
« dossier n° 4 »**

2016 - 87

Vu la délibération n° 2016-79 en date du 24 novembre 2016 décidant de ne pas attribuer d'aide financière,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande d'aide sociale d'une administrée, il est nécessaire de revoir ce dossier suite à des éléments complémentaires reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une aide financière de 75 € qui sera versée directement à EDF.

Le dossier d'aide est retransmis au Conseil Général de la Sarthe.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

**CERTIFICAT SRCI
Transmission de documents
sur la plateforme Ixbus**

2016 - 88

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler les certificats en cours concernant la transmission des documents sur la plateforme IXBUS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le renouvellement des certificats pour la transmission des documents sur la plateforme IXBUS.

Le devis s'élève à la somme de 370,00 € H.T. soit 444,00 € T.T.C.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.